

Arrondissement de BETHUNE

du Conseil communautaire

COMMUNAUTE ---ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE

*Le mercredi 28 juin 2017, à 18 H 30, le Conseil communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire, sous la Présidence de Monsieur **Alain WACHEUX**, Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du jeudi 22 juin 2017 dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

ETAIENT PRESENTS :

WACHEUX Alain, Président,

LEFEBVRE Nadine, COPIN Léon, TASSEZ Thierry, BLONDEL Bernard, NAPIERAJ Jacques, DELELIS Bernard, MOREAU Pierre, MARCELLAK Serge, GAQUERE Raymond, COFFRE Marcel, DELAHAYE Gérard, MILOSZYK Philippe, KACZMAREK Ceslas,
Vice-présidents,

ATTAGNANT Marianne, BAROIS Pascal, BERTOUX Maryse, BOUVART Guy, CLEMENT Jean-Pierre, COCQ Bertrand, COURTOIS Jean-Louis, DAEMS Frédéric, DECOURCELLE Catherine, DEFOSSEZ Paul-André, DELETRE Bernard, DELEVAL Eric, DELVILLE David, DEREUMETZ Nathalie, DEROUBAIX Hervé, DESSE Jean-Michel, DISSAUX Thierry, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Annick, DUPONT Jean-Michel, DUQUENNE Nathalie, FIANCETTE Christophe, FLAHAUT Jacques, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FLAN Emile, FLINOIS René, FONTAINE Joëlle, FOUCAULT Gérard, GAROT Line, GIBSON Pierre-Emmanuel, GLUSZAK Franck, GREGORCIC Boris, GUISLAIN Arnaud, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HOCQ René, JOLY Alain, LAMARE-CRAPART Josiane, LAQUAY-DREUX Valérie, LECLERCQ Odile, LECONTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LELONG Alain, LEMAITRE Claude, LEROY Michel, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean Marie, MANTEL Bernard, MARTIN René, MELLICK Jacques, MICHAUX Alain, NAGLIK Edouard, OGIEZ Gérard, PATRON Severine, PICQUE Arnaud, POMART Jean-Hugues, POTEAU-FLOTAT Nelly, PROOT Janine, PROTIN Marie-Andrée, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, RAOULT Philippe, ROGER Roland, ROJEWSKI-MALECKI Marie-Thérèse, SELIN Pierre, SGARD Alain, STACHOWIAK Sylviane, STANISLAWSKI Nathalie, SWITALSKI Jacques, TAILLY Gilles, TIRLOIR Serge, VALET Roger, VASSEUR Corinne, VERDOUCQ Gaëtan, VIVIEN Michel,
Conseillers communautaires titulaires,

PRUVOST Bernard, HAMELIN Natacha, WATEL Sandrine, BOUQUE Jean-Michel, MATTON Claudette, DURIEZ Jean-Paul, DUSZKO Wladislaw, WYNNE Pierre, CHORLAY Joëlle, DELPLACE Jean-François,

Conseillers communautaires suppléants,

PROCURATIONS :

DUPONT Yves donne procuration à COPIN Léon, GACQUERRE Olivier donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel, KALEK Marylène donne procuration à KACZMAREK Ceslas, MOREAU Nathalie donne procuration à LAMARE CRAPART Josiane, DUHAMEL Marie-Claude donne procuration à BOUVART Guy, , MALBRANQUE Gérard donne procuration à GAQUERE Raymond, MINIOT Jacques donne procuration à WACHEUX Alain, DAUTRICHE Micheline donne procuration à DISSAUX Thierry, DELOMEZ Daniel donne procuration à DELVILLE David, COURTOIS Jean-Marie donne procuration à MOREAU Pierre, LEMOINE Jacky donne procuration à FLINOIS René, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEVEUGLE Emmanuelle, CAUWET Philippe donne procuration à DUCROCQ Alain, MASSE-BOURY Annie donne procuration à MICHAUX Alain,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DELCROIX Daniel, GACQUERRE Olivier, LEVENT Isabelle,

Vice-présidents,

ANDREOTTI Patrice, BECQUART Gladys, BERRIER Philibert, BEVE Jean-Pierre, BOUTON Marie-Thérèse, BUIRETTE Colette, CAILLIAU Bernard, CANLERS Guy, CARNEAUX Yvette, CASTELL Jean-François, CAUWET Philippe, CHRETIEN Bruno, CLAIRET Dany, COCQ Marcel, COUROUBLE Xavier, COURTOIS Jean-Marie, DAGBERT Michel, DAUTRICHE Micheline, DEGREAUX Jeremy, DELABRE Hervé, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DELHAYE Nicole, DELOMEZ Daniel, DENDIEVEL Robert, DEPREZ AUDEBERT Marguerite, DOUVRY Jean-Marie, DRUMÉZ Philippe, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Yves, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, GUYOT Ludovic, HERBAUT Jacques, HOLVOET Marie-Pierre, IMBERT Jacqueline, KALEK Marylène, LADEN Jacques, LAVERSIN Corinne, LECAE Elodie, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Anne-Marie, LEMOINE Jacky, LIEVEN Ronald, MALBRANQUE Gérard, MARTEL Jean Jacques, MASSART Yvon, MASSE BOURY Annie, MINIOT Jacques, MOREAU Nathalie, NEVEU Jean, PEDRINI Lelio, PHILIPPE Danièle, ROUX Bruno, RUS Ludivine, SAINT-ANDRE Stéphane, SEULIN Jean-Paul, SOUILLIART Virginie, VINCENT Claudine, WALLET Frédéric,

Conseillers communautaires titulaires,

Monsieur Bertrand COCQ est élu Secrétaire,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
28 juin 2017

ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS
FINANCES

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES ARTOIS LYS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« S'agissant du vote du dernier compte administratif des Etablissements Public de Coopération Intercommunale fusionnés, dans la mesure où l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'ensemble des biens, droits et obligations des EPCI fusionnés sont transférés à l'EPCI issu de la fusion et que celui-ci est substitué de plein droit aux anciens EPCI dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes, il revient à l'organe délibérant du nouvel EPCI d'adopter le dernier compte administratif des EPCI fusionnés.

Conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, le Conseil communautaire doit ainsi se prononcer, avant le 30 juin 2017, sur l'arrêt des comptes des collectivités suivantes :

- ✓ Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Noeux et Environs,
- ✓ Communauté de Communes Artois Flandres,
- ✓ Communauté de Communes Artois Lys,
- ✓ Saziral,
- ✓ Smescota.

A cet effet, il est procédé à la présentation du compte administratif de la Communauté Communes Artois Lys au titre de l'exercice 2016.

Le compte administratif est certifié conforme au compte de gestion produit par le comptable public.

Néanmoins, il convient de préciser que les résultats 2015 du budget annexe Bâtiment Relais 1, dissous au 31 décembre 2014, a fait l'objet d'une contraction dans les comptes 2016 de la communauté entre le résultat de fonctionnement et d'investissement contrairement aux comptes du comptable public. Ainsi, la communauté a repris, en 2016, un résultat majoré de + 67 629,67 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » tandis que le comptable a repris un résultat majoré de + 439 774,28 au compte 001 « excédent d'investissement reporté » et minoré de - 372 144,61 € au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté ». Le résultat global demeure inchangé. Afin de se conformer au résultat du compte de gestion, la reprise des résultats 2015 est modifiée en conséquence.

Le Président s'étant retiré au moment du vote et sous la présidence de la 1^{ère} Vice-présidente, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
Vu l'avis favorable du Bureau,
A la majorité absolue,

CONSTATE-aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

VOTE et **ARRETE** les résultats définitifs 2016 de la Communauté de Communes Artois Lys,

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 10 JUIL. 2017
Et de la publication le : 29 JUIN 2017

Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



COPIN Léon

Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



COPIN Léon